

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 23 mars 2009

Présents : Mme Françoise TOSTIVINT, Mmes Annie DOUSSINT, Mr Daniel PRUNIER, Mmes Paule MASSON, Sylvie BROUILLARD et Maryse LAUMONIER, Mrs Sébastien DESBOURDES, Jean-Jacques CANAL, Vivian DE BONA, Christian BOHER, Marc OUDET et Jean-Michel DUMAZERT.

Absent excusé : Mr Marc LE BOT pouvoir à Mme Paule PASSON

Absente : Mme Nathalie LEBRETON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie TEYSSEDOU

Le conseil municipal est ouvert à 20H00.

1) Compte de Gestion du Budget communal 2008

Mme le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2008 du budget communal a été réalisé par le receveur percepteur de La Ferté-Alais et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Mme le Maire précise que le receveur percepteur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur percepteur et ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Mme TOSTIVINT, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du receveur percepteur pour l'exercice 2008 du budget communal et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de la commune.

2) Compte administratif 2008 du Budget communal

Mme le Maire présente au conseil municipal le compte administratif du budget communal 2008 :

Dépenses de fonctionnement :	711 157.97 €
Recettes de fonctionnement :	763 595.70 €
Excédent de fonctionnement :	52 437.73 €
Dépenses d'investissement :	108 952.60 €
Recettes d'investissement :	146 764.56 €
Excédent d'investissement :	37 811.96 €

Mme le Maire précise que le compte administratif 2008 du budget communal est conforme au compte de gestion 2008 du budget communal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2008 du budget communal.

3) Affectation de résultat au budget communal 2009

Mme le Maire propose d'affecter une partie des résultats de l'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'affectation de résultat au budget communal 2009.

4) Budget communal – Exercice 2009

Mme le Maire présente au conseil municipal le budget primitif communal de l'exercice 2009 :

Dépenses de fonctionnement : 739 987.00 €
Recettes de fonctionnement : 739 987.00 €

Dépenses d'investissement : 130 360.00 €
Recettes d'investissement : 130 360.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

ADOPTE le budget primitif communal M14 de l'exercice 2009 et vote chaque chapitre à l'unanimité.

5) Compte de Gestion du Budget Eau 2008

Mme le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2008 du budget Eau a été réalisé par le receveur percepteur de La Ferté-Alais et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif établi par la commune.

Mme le Maire précise que le receveur percepteur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur percepteur et ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Mme TOSTIVINT, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du receveur percepteur pour l'exercice 2008 du budget Eau et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif établi par la commune.

6) Compte administratif 2008 du Budget Eau

Mme le Maire présente au conseil municipal le compte administratif du budget Eau 2008 :

Dépenses de fonctionnement : 11 611.39 €
Recettes de fonctionnement : 38 020.22 €
Excédent de fonctionnement : 26 408.83 €

Dépenses d'investissement : 134 463.64 €
Recettes d'investissement : 125 795.41 €
Déficit d'investissement : 8 668.23 €

Mme le Maire précise que le compte administratif 2008 du budget Eau est conforme au compte de gestion 2008 du budget Eau. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2008 du budget Eau.

7) Affectation de résultat au budget Eau 2009

Mme le Maire précise qu'il est nécessaire d'affecter une partie des résultats compte tenu du déficit d'investissement du budget Eau. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'affectation de résultat au budget Eau 2009.

8) Budget Eau – Exercice 2009

Mme le Maire présente au conseil municipal le budget primitif Eau de l'exercice 2009 :

Dépenses de fonctionnement : 31 178.00 €
Recettes de fonctionnement : 31 178.00 €

Dépenses d'investissement : 27 540.00 €
Recettes d'investissement : 27 540.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

ADOpte le budget primitif Eau M49 de l'exercice 2009 et vote chaque chapitre à l'unanimité.

9) Questions diverses

Mme DOUSSINT présente un point sur un dossier contentieux en urbanisme où la commune de Boissy-le-Cutté a été assignée en référé auprès du Tribunal administratif de Versailles. Un rappel du dossier est présenté.

Mme DOUSSINT précise qu'une réponse a été apportée. Toutefois, suite aux procédures engagées par la mairie par ailleurs, la commune sera dans l'obligation de prendre attache auprès d'un avocat.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 21 H 15

SIGNATURES	
Mme Françoise TOSTIVINT	
Mme Annie DOUSSINT	
Mr Daniel PRUNIER	
Mme Nathalie LEBRETON	Absente
Mr Christian BOHER	
Mme Sylvie BROUILLARD	
Mr Jean-Jacques CANAL	
Mr Vivian DE BONA	
Mr Sébastien DESBOURDES	
Mr Jean-Michel DUMAZERT	
Mme Maryse LAUMONIER	
Mr Marc LE BOT	Pouvoir à Paule MASSON
Mme Paule MASSON	
Mr Marc OUDET	